

PREPARATION AU PERMIS B

Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)

Réf de l'action : ECF T071.PR indice 06 du 03/02/2026

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation lors de votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRE-REQUIS

- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Être âgé de 15 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,

AVERTISSEMENT

- Ne peuvent se présenter à l'examen pratique, que les candidats qui satisfont aux points suivants :
 - Avoir 1 an minimum de conduite accompagnée,
 - Avoir conduit plus de 3 000 km,
 - Avoir réalisé 2 RDV pédagogiques,
 - Avoir 17 ans.
- La délivrance de l'Attestation de Fin de Formation Initiale vaut reconnaissance d'une équivalence à la partie pratique du Permis AM (ex BSR) pour l'option quadricycle léger à moteur.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis (le cas échéant),
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

PROGRAMME / CONTENU

- Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :
 - Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul,
 - Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
 - Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
 - Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODES ET MOYENS MOBILISES

- Méthodes pédagogiques multiples en présentiel actives et expositives.
- Véhicules adaptés à l'enseignement,
- Ressources pédagogiques (outils, supports et ouvrages réglementaires de la formation remis aux stagiaires le cas échéant)

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur
- Modalités d'évaluation (présentiel) :
 - Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
 - Bilan de compétence,
- Épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif,
- Attestation de fin de formation,
- Formation éligible sous le code CPF206.
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.



EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum : Nous contacter

DUREE DE LA FORMATION

- Durée réglementaire minimale en présentiel : 20h

TARIFS ET MODALITES DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

PREPARATION AU PERMIS B78

Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)

Réf de l'action : ECF T078.PR indice 03 du 03/02/2026

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire en toute sécurité un véhicule de la catégorie B à embrayage automatique (n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises).

PUBLIC CONCERNE

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée, équipés d'un embrayage et/ou d'une boîte de vitesses automatique,
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation lors de votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRE-REQUIS

- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Être âgé de 15 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire.

AVERTISSEMENT

- Ne peuvent se présenter à l'examen pratique, que les candidats qui satisfont aux points suivants :
 - Avoir 1 an minimum de conduite accompagnée,
 - Avoir conduit plus de 3 000 km,
 - Avoir réalisé 2 RDV pédagogiques,
 - Avoir 17 ans.
- Pour convertir votre Permis B restrictif B78 en Permis B, une formation de 7 heures minimum est validée par un formateur chargé de vérifier l'aptitude du conducteur à utiliser efficacement les commandes d'un véhicule à boîte manuelle en circulation. Il convient ensuite de faire la demande de suppression du code 78 auprès du service en ligne ANTS ou France Titres.
- Les conducteurs de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique pour des raisons médicales (par exemple suite à un handicap) et les titulaires des autres catégories de permis de conduire restent soumis à la procédure de régularisation par l'expert pour la levée de la restriction.
- La délivrance de l'Attestation de Fin de Formation Initiale vaut reconnaissance d'une équivalence à la partie pratique du Permis AM (ex BSR) pour l'option quadricycle léger à moteur.



MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis (le cas échéant),
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

PROGRAMME / CONTENU

- Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :
 - Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
 - Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
 - Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
 - Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODES ET MOYENS MOBILISES

- Méthodes pédagogiques multiples en présentiel actives et expositives.
- Véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique et/ou manuelle avec embrayage automatique (boîte séquentielle),
- Ressources pédagogiques (outils, supports et ouvrages réglementaires de la formation remis aux stagiaires le cas échéant)

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur
- Modalités d'évaluation (présentiel) :
 - Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
 - Bilan de compétence,
- Épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie B restrictif B78, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
 - Attestation de fin de formation.
 - Formation éligible sous le code CPF206
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.



EFFECTIFS

- Effectif réglementaire si définie / Effectif minimum et maximum : Nous contacter

DUREE DE LA FORMATION

- Durée réglementaire minimale en présentiel : 13h

TARIFS ET MODALITES DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.